

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 4 novembre 2016

**11<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-10-11-9

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**MISSION PROMOTION DU BILINGUISME  
SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SOCIALE DE LA LANGUE REGIONALE**

Résumé : La politique volontariste dans le développement du bilinguisme du Département du Haut-Rhin inclut des aides aux projets "théâtre" proposés en langue régionale (Hochdeutsch ou Elsasserditsch) dans les collèges bilingues publics et privés du département.

Pour l'année scolaire 2016-2017, six établissements sollicitent le Département :

Collège Lucien HERR d'Altkirch (1 groupe) :	1 250 €
Fondation Providence Ecole (Collège) Jeanne d'ARC à Mulhouse (4 groupes) :	5 000 €
Collège GAMBETTA de Riedisheim (2 groupes) :	2 500 €
Collège Katia et Maurice KRAFFT à Pfastatt (1 groupe) :	1 250 €
Association de gestion du Collège privé des MISSIONS de Blotzheim (1 groupe)	1 250 €
Association de gestion du Collège privé de l'ASSOMPTION de Colmar (4 groupes)	5 000 €

Les soutiens proposés dans le cadre de cette délibération représentent un montant total de 16 250 € disponibles au budget 2016.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme qui s'est réunie le 16 septembre 2016.

Lors de sa séance publique du 25 juin 2010, le Conseil général a confirmé son soutien financier à la pratique sociale de la langue régionale d'Alsace. Il est prévu en ce sens de favoriser la mise en œuvre d'une animation théâtrale ou musicale en langue régionale (allemand ou dialecte alsacien) au sein des collèges offrant une filière bilingue dans le département.

Dans les établissements qui ont choisi de proposer cette activité aux élèves bilingues, le projet théâtre fait appel à des professionnels du théâtre scolaire de langue allemande (ou en alsacien) en vue de la préparation d'un court spectacle (45 à 50 minutes) avec le concours des professeurs d'allemand (voire d'autres disciplines enseignées en allemand).

Cette activité, intégrée dans le temps scolaire, se déroule dans la langue vivante cible au long de 11 séances de préparation de 2 h et à l'occasion d'une représentation finale devant les familles, les enseignants et les élèves d'autres classes. L'aide forfaitaire est de **1 250 € pour un groupe encadré par un animateur.**

Les objectifs de ce projet en langue régionale sont multiples :

- favoriser l'expression en langue allemande et en dialecte ;
- permettre l'acquisition d'un vocabulaire étendu ;
- faciliter l'utilisation de phrases complètes ;
- valoriser le travail des élèves pour motiver les familles ;
- inciter à des relations intergénérationnelles grâce à la dimension linguistique ;
- associer les enseignants au projet.

Il s'agit également de réactiver un patrimoine culturel à la fois régional et européen, de faire l'apprentissage de la diversité, de la tolérance et de développer la créativité.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose, pour l'année scolaire 2016 – 2017 :

- d'accorder des subventions de fonctionnement au titre de la pratique sociale de la langue régionale pour un montant total de 16 250 €, telles que détaillées ci-dessous :

• Collège Lucien HERR d'Altkirch (1 groupe) :	1 250 €
• Fondation Providence Ecole (Collège) Jeanne d'ARC à Mulhouse (4 groupes) :	5 000 €
• Collège GAMBETTA de Riedisheim (2 groupes) :	2 500 €
• Collège Katia et Maurice KRAFFT à Pfastatt (1 groupe) :	1 250 €
• Association de Gestion du Collège privé des MISSIONS de Blotzheim (1 groupe) :	1 250 €
• Association de Gestion du Collège privé de l'ASSOMPTION de Colmar (4 groupes) :	5 000 €
- d'approuver la convention-type de financement jointe en annexe au présent rapport
- et de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir sur ce modèle avec chacun des bénéficiaires listés ci-avant.

Ces aides seront versées, en une seule fois, sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

Ces subventions de fonctionnement seront imputées sur le programme E758, imputations 65-28-65737-2657-311 et 65-28-6574-2657-311 du budget départemental 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN